

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 19 juillet 2000

Demandeur : FACEF / ARC

Demande de renseignement no 13 : SCGM-1, doc 1, pp. 10 et 11

Page 10 : Volet 1

Récupérer du bénéficiaire ce financement (capital et intérêts) par le biais d'un montant mensuel fixe pour une période contractuelle déterminée (généralement de 5 ans)

Page 11 : Volet 2

Ce financement additionnel, tout comme le volet 1, sera également récupéré du bénéficiaire par le biais d'un montant mensuel fixe (capital et intérêts) sur une période déterminée contractuellement (généralement de 5 ans).

- a) Veuillez spécifier sur la base de quelle(s) étude(s) et pourquoi une période de cinq ans a été retenue? Les offres de financement d'Hydro-Québec incluent-elles un remboursement sur une durée semblable?
 - b) Produire les études le cas échéant.
 - c) Veuillez préciser quelles autres périodes contractuelles sont envisagées et dans quelles situations (3 ans, 10 ans,??).
 - d) Devrait-il y avoir une limite de fixée pour la période contractuelle de recouvrement ?
 - e) Veuillez produire le contrat type que SCGM prévoit utiliser pour gérer son programme commercial.
-

Réponse :

- a) SCGM se base sur les règles actuellement établies dans l'attribution d'une aide financière. En effet, le client qui bénéficie d'une aide financière (PRC ou PRRC) signe un contrat d'une durée minimale de 5 ans.
En ce qui a trait à Hydro-Québec, SCGM n'est pas en mesure de répondre à cette question.
 - b) N/A
 - c) La période contractuelle sera généralement de 5 ans. D'une part, la durée contractuelle pourrait être plus courte advenant que le client ne bénéficie pas d'une aide financière de SCGM et que celui-ci désire rembourser le prêt sur une période plus courte.
D'autre part, advenant que les besoins du client nécessitent une durée plus longue que 5 ans, les conditions devront satisfaire SCGM.
 - d) Voir réponse précédente.
 - e) Un contrat est présentement en préparation. Il sera déposé dès que disponible.
-